



Rapport de la commission chargée de l'examen du préavis no 26-09

Remplacement du tracteur John Deere 6330

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 26-09 s'est réunie le mardi 2 juin 2026 dans la salle du Mont de Baulmes.

Elle était composée des Conseillères et Conseillers suivant-e-s : Dominique Hafner, Dionisio Baptista, Jean-Michel Bolens, Dylan Breitler, Sébastien Pavid, Robin Tardy et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Nathalie Jaccard, Municipale, Grégoire Wyss, chef de service.

La Municipalité nous fait part de la nécessité de remplacer le tracteur John Deere 6330, objet de ce préavis.

Un premier préavis avait été élaboré en 2023 pour remplacer ce véhicule par un tracteur plus costaud qui aurait été utilisé pour effectuer le travail de celui-ci et en plus de l'équiper d'une épaveuse pour débroussailler les bords de chemins, cet agrégat nécessitant un autre type de tracteur. Par suite des discussions durant la Commission, la Municipalité avait retiré ce préavis pour le retravailler.

Il a été constaté que plusieurs sociétés offrent les prestations nécessaires au débroussaillage de bords de chemin et qu'il n'est donc pas nécessaire pour la Commune de s'équiper du matériel nécessaire à ce travail.

Ce préavis a donc pour but de remplacer le tracteur actuel par un model similaire offrant les mêmes prestations, les agrégats actuels en bon état seront utilisés avec le nouveau tracteur. Les employés communaux ont fait des tests avec des tracteurs de plusieurs marques et ont fait une évaluation de chacun d'eux. Outre le prix, la qualité, le service après-vente, la facilité d'usage a été un critère important. Ce tracteur doit pouvoir être utilisé par un maximum de personnes.

Le choix s'est donc porté sur un tracteur de même marque, modèle 6m 125

Ce tracteur fait partie des véhicules de déneigement, il sert aussi au transport de matériel en particulier les boues d'épuration de la step de l'Auberson. Monsieur Wyss nous informe à ce sujet que pour les

travaux de la step de la Vilette, la Commune fera l'acquisition d'un concentrateur de boue (il était prévu de le louer) l'achat étant économiquement plus intéressant. Par la suite, il sera utilisé à l'Auberson. Cela diminuera donc la quantité de boue transportée.

La Commission se préoccupe du choix de boîte de vitesse. Le model retenu est équipé d'une transmission automatique à courroie continue. Pour un Commissaire, ce ne serait pas le meilleur choix (fragilité), une boîte manuelle serait plus adaptée.

La Commission demande à la Municipalité de vérifier ce point auprès du fournisseur avant de procéder à l'achat.

Le montant de la demande de crédit interpelle, pourquoi 169'000 frs et non 134'000 frs ?

La dépense est de 169'000 frs pour le nouveau tracteur, la reprise du véhicule est une recette.

Ces deux montants apparaitront dans les comptes sous deux rubriques distinctes.

Le tracteur actuel est à bout de souffle, il a dû être réparé plusieurs fois, il est tombé en panne durant le transport des boues, ... Il est donc temps de procéder à son remplacement

La Commission soutient ce préavis à l'unanimité moins une abstention.

CONCLUSION

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité moins une abstention, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Prend acte :

- De l'amortissement du montant de 169'000.- sur une période de 10 ans dès la 1^{ère} année qui suit son utilisation.

Décide :

- D'accorder le crédit nécessaire total de Chf 169'000.--. TTC pour procéder au remplacement du tracteur John Deere 6330, reprise du véhicule non-déduite ;
- De financer au besoin ce montant par l'emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours

Le rapporteur

Stéphane Flückiger